

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUÉRARD**

Nombre de membres

En exercice : 19

Votes : 19

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2021

Date de la convocation : 30 NOVEMBRE 2021

Date d'affichage : 08 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du grand morin, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel NALIS, M. Joël PICART, Mme Anne Marie THIEBAUT, Mme Dominique BIRGY, M. Jean-Sébastien SIBOUR, Mme Béatrice DELOUMEAUX, Mme Laurence GILLIOTTE, M. Dominique MEHL, M. Pierre FONTAINE, M. Daniel KISZEL, Mme Nathalie LORENTZ, M. Thierry PIEDELOUP, Mme Nathalie PIETU, M. Étienne LEFEBVRE de RIEUX, M. Sébastien JOUAN, Mme Julie BABIN,

Absents représentés :

M. Benoit LOCART a donné pouvoir à Mme Laurence GILLIOTTE

Mme Geraldine GRIBOVALLE a donné pouvoir à M. Jean-Sébastien SIBOUR

Mme Dominique GRISSE a donné pouvoir à Mme Julie BABIN

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme Dominique BIRGY

FINANCES

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022
AMENAGEMENT AVENUE DE LA BINACHE ET RUE DE LA CROIX JACQUEE**

L'avenue de la Binache et la rue de la Croix Jacquée sont des voies essentiellement de desserte des habitations qui les bordent et d'accès à l'école maternelle de la Prairie. L'objectif prioritaire de l'opération est d'offrir aux usagers vulnérables (piétons, PMR) et aux conducteurs un cheminement sans contraintes particulières avec des caractéristiques permettant une évolution normale et aisée. Pour cela, le projet prévoit un aménagement de voirie avec délimitation des enrobés par une bordure béton neuve et la création de 2 trottoirs pour le cheminement de l'ensemble des utilisateurs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022 peut être obtenue pour l'aménagement de l'avenue de la Binache et de la rue de la Croix Jacquée.

Il précise que le montant total des travaux de réhabilitation s'élève à la somme de 431 275,00 € HT et que le taux de subvention qui peut être accordé est de 20 à 80 % du montant HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de demander une subvention au titre de la DETR 2022 d'un montant de 80 % pour les travaux d'aménagement de l'avenue de la Binache et de la rue de la Croix Jacquée
- **ETABLIT** le plan de financement comme suit :

Montant total de l'opération :	431 275,00 € HT
Subvention DETR 2022	345 020,00 €
Autofinancement commune :	86 255,00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne une subvention au titre de la DETR 2022 pour l'aménagement de l'avenue de la Binache et de la rue de la Croix Jacquée et à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Le Maire,

Daniel NALIS.